

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 17 Avril 1834.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. WOLFRATH, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

De la part de MM. les Quatre-Ministres.

1. Le public est informé que M. le docteur Reynier, médecin de ville, vaccinera gratuitement les enfans des personnes pauvres et peu moyennées, et que tous les jours de 1 à 2 heures de l'après-midi, il recevra chez lui pour prendre note des enfans à vacciner, et indiquer le moment convenable où il fera cette opération.

Le Magistrat renouvelle aussi l'avis qu'aucun enfant n'est admis dans les établissemens publics s'il n'a été vacciné. Donné à l'hôtel-de-ville, le 8 Avril 1834.

Par ordon. : le secrétaire-de-ville, P.-L. JACOTTET.

VENTES PAR VOIE D'ENCHERES.

2. Ensuite de permission obtenue, le Sieur Charles-Henri Nicole, exposera en mises juridiques, dans son domicile à Cormondrèche, le mardi 29 courant, son mobilier, consistant en linge, literie, batterie de cuisine, meubles et effets, bois-de-lits, commodes, garde-robes, chaises, fauteuils, lits-de-repos, bouteilles, pendule, cartel et plusieurs objets dont le détail est trop long; le tout aux favorables conditions qui seront lues avant les mises.

IMMEUBLES A VENDRE.

3. Deux vignes dans le voisinage de la ville, l'une de 3 ouvriers et demi, à Comba-Borel, l'autre de 5 ouvriers, aux Parcs, n° 46, l'une et l'autre majeure partie en plant de raisins rouges; cette dernière a un plateau de pré de deux ouvriers, où l'on peut bâtir ou faire un chantier. S'adr. à M. de Pury-Chatelain, qui en a la commission.
4. M. de Gümöens de Mellet, maintenant propriétaire de la totalité des collocations du cidevant hôtel Fauche, au faubourg de cette ville, expose en vente cette belle propriété, sous de favorables conditions; elle est suffisamment connue du public pour qu'on soit dispensé de détailler sa situation et ses avantages. M. Clerc, notaire, à Neuchâtel, est chargé de recevoir les offres qui pourraient être faites d'ici au 15 Mai prochain, jour auquel il sera, dans l'étude dudit notaire, à 3 heures après midi, procédé à la vente définitive de cet immeuble, aux conditions qui seront lues.
5. L'hoirie de feu M. Stoll, vivant pasteur de l'église allemande de Neuchâtel, fera vendre par voie de minute en l'étude de M. Reymond, notaire, rue St. Maurice, vendredi 25 du courant mois d'avril, à trois heures de l'après-midi, les deux maisons contiguës qu'elle possède au Faubourg, joûtant de vent MM. de Pourtalès et de bise la ruelle. Chacune de ces maisons est composée de trois appartemens, leur cave et dépendances, avec un jardin au midi; outre cela il existe au jardin de la grande maison un pavillon habitable. Ces propriétés sont en bon état et dans une situation très-agréable. Les amateurs pourront en prendre connaissance en s'adr. à M^{mes} Stoll qui, ainsi que M. Reymond, notaire, feront connaître les conditions de la vente:
6. Le Sieur Abram-Justin Jacot offre à vendre le domaine qu'il possède à Serroue de vent, territoire de Corcelles, à 10 minutes du village de Montmollin, qui consiste en une maison renfermant un logement, caves, grange, écurie et un hangard attenant, avec une pièce de terre d'environ trois poses en champ et en verger garni d'arbres fruitiers. Plus, à une distance de cinq minutes, un pâturage d'environ trois poses, garni de hêtres, sapin et bois de pin déjà en valeur. Cette propriété pourrait convenir à des personnes qui désireraient passer l'été à la campagne; on y respire un très-bon air et on y jouit d'une très-belle vue; près de la maison se trouve un puits qui ne tarit jamais, fournissant de la très-bonne eau. Ce domaine est franc de dime et ne doit que six deniers de cens-foncier. S'adresser au propriétaire pour ultérieures informations. M. Clerc, notaire, à Neuchâtel, est chargé de recevoir les soumissions qui pourront être faites.

A VENDRE.

7. Par balles, chez MM. Jeanjaquet frères, des riz d'Italie à L. 18 d'ici le quintal.

8. Le Sieur Marthe, conservateur des pompes à incendie à Neuchâtel, prévient les corporations et les particuliers qui lui ont demandé des boyaux en toile pour pompes à incendie, qu'il en recevra, pendant le courant de la huitaine, un assortiment complet et de première qualité.

9. Chez Chiffelle, couvreur, maison neuve, en face de la Douane, de très-bons gypses de prés, d'une nouvelle mine, à garantie, en bosses et moyennes, et, comme le dépôt qu'il en a n'est pas des plus conséquent; il recevra les commissions qui pourraient lui être remises, qu'il exécutera exactement.

10. Mary Vizade informe le public qu'il a maintenant son magasin à la rue de l'Hôpital, vis-à-vis l'hôtel du Faucon; il vient de recevoir un assortiment d'ombrelles du dernier genre et de plusieurs qualités, de même que des parapluies; le même recouvre ces derniers avec des taffetas piqués, qu'il cédera à très-bas prix; jupes tricotées et caleçons, à bon compte, vu qu'il veut quitter cette partie.

11. Environ septante tonneaux gypse de Thoune, pour les champs, qu'on céderait à bas prix, en prenant la totalité. Plus, faute de place, une calèche de voyage, à deux chevaux. S'adr. à M. Stauffer, au Faubourg.

12. Un soufflet de forge, en très-bon état, divers outils de coutelier et 4 roulettes à l'anglaise. S'adr. à Marie Metzner, qui se recommande pour tous les ouvrages concernant la couture et le tricotage.

13. (Ou à louer.) Une ânesse fraîche avec son ânon. S'adr. à Jean Coinillon, pintier, rue de la Poste.

14. Une ânesse et son ânon en très-bon état. S'adr. au bureau d'avis, qui indiquera.

15. Un billard, avec tous ses accessoires. Ce billard a été fait par un des meilleurs maîtres de la ville, et il passe pour le plus juste qui soit sorti de son atelier; remis à neuf tout récemment, l'acheteur n'aurait d'autres frais que ceux du transport. S'adr. à M. C.-H. Montandon, maison Rougemont, ou à M. L'Eplattenier, instituteur, en ville.

16. MM. Pettavel frères viennent de recevoir de l'huile d'olive surfine, et de l'huile de noix pour salade, dont ils maintiennent les anciens prix, malgré la hausse que ces liquides éprouvent; ils sont aussi pourvus de belles bougies de table.

17. Du gypse de Thoune, bonne qualité, en tonneaux de différentes grosseurs, à un prix modique. S'adr. aux Sieurs capitaine Jacot ou Jean-Louis Breguet, à Coffrane.

18. M. Wavre-Wattel vient de recevoir des graines de trèfle et de luzerne, tout ce que l'on peut désirer de mieux, de même que des gypses de Thoune, en tonneaux de différentes grandeurs, qu'il cédera au-dessous des prix ordinaires, tout en observant à MM. les agriculteurs qu'il ne tient pas d'autres qualités. Il a en dépôt des ocres jaunes et rouges, à 4 cr. la livre, par dix livres, et en moindre quantité à 5 cr. Pruneaux bonne qualité, à 6 cr. la livre, et généralement tous les articles qui composent le commerce d'épicerie, dont il continue d'être bien assorti. Il se recommande particulièrement aux personnes qui ont bien voulu jusqu'ici lui accorder la préférence.

19. A bon compte, l'établissement des Bercles, servant à fabriquer le sucre candit, avec tous les accessoires nécessaires pour qu'un seul ouvrier livre 600 livres de sucre candit par semaine; et quatre à 5 mille pots à sirop, propres à recevoir toutes sortes de liquides, graisse, etc. Ces pots se vendront 12 batz la douzaine assortis, et demi-batz pièce en prenant la totalité. S'adr. à M. Ph. Suchard, en ville.

20. Un banc de menuisier, une meule, deux haches à main, une autre dite et un bois de lit en noyer. S'adr. à la veuve de Jean Stram, vis-à-vis la Poste.

21. Pour cause de départ, chez les Dames Kilgenstein, aux moulins de la ville, plusieurs pianos et violons, de la musique pour divers instrumens et pour grand orchestre, des livres latins, français et allemands, pendules, glaces, armoires à deux portes et vitrées, commodes, chaises, canapés, bois-de-lits, matelas, coussins, batterie de cuisine, service en étain fin, etc., à des prix modiques.

22. Un petit char d'enfans, à très-bas prix. S'adr. à M. Klingenstein, maître sellier.

23. Le magasin de meubles de Bachelin fils, au^x Terreaux, sera de nouveau assorti en tous genres, tels que: bureaux, commodes, chiffonniers, lits, couronnes pour dits, idem à coffre, canapés, assortiment complet de chaises, tables à coulisses, dites à jeu et à ouvrages, etc.

24. Louis Junod, à la Croix-du-marché, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir des graines de trèfle et de luzerne, ainsi que des huiles d'olive; tous ces objets de la dernière récolte.

25. Un joli char-à-banc neuf, couvert; un char à l'allemande, et un joli petit char d'enfans, suspendu sur 4 ressorts; le tout établi à neuf et à un prix très-raisonnable. S'adr. à A.-L. Chevalier, maréchal à Colombier.

26. Des lards secs et bien conditionnés, à 5 1/4 bz. la livre, en prenant le lard entier; des fromages du Mont-d'or, à 3 1/2 batz la livre, bonnes qualités. S'adr. à Dd. Duvoisin, à Peseux, qui se trouve tous les jedis dans sa cave, à Neuchâtel, ruelle Breton, vis-à-vis du Temple-neuf.

27. Chez M. le receveur Matthey, faute de place, des bois-de-lits, matelas, duvets, lits de repos, tables et chaises en noyer, glaces, une console en bois poli, et autres objets; le tout en bon état.

28. (Ou à louer.) Une ânesse fraîche et bien portante. S'adr. au fermier de l'Abbaye.

ON DEMANDE A ACHETER.

29. De rencontre, un coffre-fort en fer, qui soit en bon état. S'adr. à Claparède aîné, serrurier, rue du Temple-neuf, qui prendrait un apprenti à des conditions favorables.

30. On demande de beaux grenats fins, pour coliers. S'adr. à Vasserot, bijoutier, qui en a la commission.

31. Un lit levant à deux personnes. S'adresser à M. le professeur Ladame, aux Bercles.

32. Cent-cinquante ou 200 fagots de sarmens. S'adr. au bureau d'avis, qui indiquera.

33. Deux ou trois ouvriers de vigne, situés aux environs de la ville, ou à louer une petite possession avec cabinet. S'adr. au bureau d'avis.

A LOUER.

34. Au Neubourg, un logement à un second étage, composé de 2 grandes chambres, cuisine et portion de galetas. S'adr. à M. Ganeval.

35. Un second étage, à la Grand'rue, et un piano à 5 octaves. S'adr. à J.-J. Wälchly.

36. Dès la St. Jean, le premier étage (à remettre à neuf d'après la direction du locataire), de l'ancienne maison d'habitation de feu M. Benjamin Petitpierre. S'adr. à Colombier, à M. le châtelain Cousandier, ou en ville, à M. A.-S. Wavre.

37. La maison appartenant à l'hoirie de Meuron-Wolff, composée de deux beaux logemens, et située au faubourg du lac. Les propriétaires contracteraient un bail pour une ou plusieurs années et en garantiraient la durée. La même hoirie voulant également louer un bâtiment peu distant de la susdite maison, consistant en écurie, remise et grenier à foin, pourrait traiter avec les locataires pour partie ou totalité de l'écurie et dépendances. S'ad. à M. le major F. de Meuron, ou à M. James de Meuron, à la Rochette.

38. Chez M. Marthe, le logement du second étage de sa maison, rue des Chavannes, consistant en une grande chambre à fourneau, un cabinet, façade au midi, une grande salle au nord ou sans la salle, une cuisine, une chambre à serrer et un galetas. Plus, un petit logement au troisième étage.

39. Pour la St. Jean prochaine, dans la maison de M^{me} Lorimier la mère, au bas du Pont-neuf, n° 379, deux appartemens qui se composent chacun de trois pièces, avec cuisine et dépendances. S'adr. à son fils, M. Fréd. Lorimier, négociant, lequel aurait un logement neuf à remettre pour le premier Mai prochain, composé de plusieurs pièces, situé à 15 minutes au-dessus de la ville, dans une exposition qui ne laisse rien à désirer, ayant la vue de la ville et de ses environs, le lac et la chaîne des Alpes dans toute son étendue.

40. Pour la St. Jean, le troisième étage de la maison Colomb, rue St. Maurice. S'adr. à D.-L^s Roulet, à Gibraltar.

41. Un logement de 5 chambres, cuisine et dépendances, au centre de la ville et au soleil. S'adr. au bureau d'avis.

42. Dès aujoud'hui et pour la St. Jean, deux chambres meublées, dans la maison de M^{me} la ministre Petitpierre, rue Fleury. S'adr. à elle-même.
43. Chez M^{me} Petitpierre-Dubied, au Faubourg, deux chambres meublées, ensemble ou séparément; et aux Chavannes, une écurie et une chambre.
44. Pour la St. Jean prochaine, les magasins du plain-pied de la maison d'Auguste Borel, côté de la Balance, composés d'une antichambre avec de grands buffets et un petit cabinet donnant sur la cour; plus, deux chambres ayant vue sur la rue, dont une à alcove fermée; ces trois dernières pièces se chauffent par un seul fourneau. S'adr., le jeudi matin, au propriétaire qui occupe encore les susdits magasins.
45. Pour la St. Jean, le premier étage de la maison de M. Favarger-Simon, rue St. Maurice, consistant en trois chambres et un cabinet, cuisine et dépendances commodes. On pourrait au besoin avoir au second étage de la même maison, une ou deux chambres, à comprendre dans le bail du premier. S'adr. soit au propriétaire, soit à M. le chancelier Favarger.
46. Pour la St. Jean, une boutique bien éclairée, avec un caveau, occupée par M. Fd. Gacon, sellier, pouvant servir à tout établissement; une forge avec boutique et caveau, occupée par M. Fréd. Schorpp, maître serrurier. De plus, un appartement composé de deux chambres chauffées par un seul fourneau, cuisine et portion de galetas, et deux chambres chauffées par un seul fourneau, très-bien éclairées. S'adr. pour le tout, à Henri Mermin, cordonnier, à la Grand'rue.

47. Pour la St. Jean, ensemble ou séparément, un appartement composé de 5 pièces, qui sera réparé au gré des locataires. S'adr. à M. Wavre-Vernet.

48. Le premier étage du n° 2, à Auvernier. S'adresser, pour le voir, à M^{mes} Dubois qui l'occupent, pour le prix à M. Chaillot, à Lignières, qui le possède.

49. Pour la belle saison, à Corcelles, 2 chambres ayant la vue du lac, avec portion de cuisine; on donnerait la pension si on le désire. S'adr. au bureau d'avis.

50. De suite, une chambre meublée, avec ou sans la pension. S'adr. à Guinand, traiteur, rue St. Maurice.

51. Pour la St. Jean, une chambre à feu, au Neubourg. S'adr. à Dl. Reinhard.

52. Pour le 15 de ce mois, deux chambres meublées. S'adr. à F. Mann, à la Grand'rue.

53. Pour la St. Jean, deux appartemens à l'Ecluse, près du Tirage. S'adr. à Chs. Naguel, dans la dite possession.

54. Pour la St. Jean, un premier étage, rue des Chavannes, sur le devant, composé d'une chambre, une cuisine et portion de galetas. S'adr. à la veuve Hartmann.

55. Pour la St. Jean, une grande chambre à fourneau, bien éclairée, portion de cuisine et de galetas. S'adr. au bureau d'avis.

56. Pour la St. Jean prochaine, au Faubourg, un logement à un rez-de-chaussée, composé de deux chambres, cuisine et dépendances, et au second étage une grande chambre avec fourneau, cheminée et portion de cuisine. S'adr. à M. Dl. Meuron.

57. Pour la St. Jean, deux logemens des mieux exposés au Tertre, composés de chambres, cabinet, cuisine et portion de jardin. S'adr. à M. Gustave Meuron, au Faubourg.

58. Pour la St. Jean, à des personnes tranquilles, la grande chambre du second étage de la maison de M. F. Fornachon, donnant sur la rue des Moulins, ayant trois croisées, cheminée et fourneau, et un coin pour le bois. S'adr. à Pétremand, maître cordonnier, dans la dite maison.

59. De suite, un magasin sur le Pont-des-boutiques. S'adr. à M^{me} Persoz, dans le dit magasin.

60. De suite ou pour la St. Jean, une bonne cave avec bouteillier. S'adr. à M. Prince-Wittnauer, qui offre également à vendre ou à louer un piano à 5 octaves.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

61. Un homme d'environ 40 ans, célibataire, et tenant à une famille respectable, désirerait trouver un emploi, soit dans le commerce dont il connaît à fond les diverses branches, soit dans quelque autre carrière. Il parle et écrit le français, l'allemand, l'anglais et l'italien. Il se prêterait à entreprendre des voyages, même les plus lointains, s'il y avait convenance réciproque, et il serait en disponibilité immédiate. S'adr. au bureau d'avis.

62. Une jeune fille qui a déjà servi et qui est munie de très-bons certificats, désirerait se placer comme seule servante dans un petit ménage, ou comme bonne d'enfants. Elle préférerait une place hors de la ville. S'adr. à Nicolas Wittwer, rue des Chavannes, n° 311.

63. On demande pour la St. Jean, une bonne servante, munie de bons certificats. S'adr. au bureau d'avis.

64. Un jeune homme du Canton de Zurich, fils d'un pasteur, qui a été pendant 2 ans à Hofwyl pour apprendre à connaître à fond l'agriculture, et qui, dans le même but, a été ensuite encore 2 ans chez un paysan qui avait des possessions étendues, désirerait se placer dans ce Canton comme régisseur. Pour des informations ultérieures on peut s'adresser à M. Schinz, ministre allemand.

65. On demande, pour la Saint-Jean, un domestique, connaissant le service de valet-de-chambre et qui en même tems puisse soigner un cheval. On ne sera pas regardant pour son gage. Il est inutile de se présenter sans de bons certificats. S'adr. au bureau d'avis.

66. On demande, pour entrer pendant le courant de Mai, un ouvrier boulanger, connaissant bien son état et qui sache parler l'allemand et le français; il est inutile de se présenter sans être muni de bons renseignements. S'adresser chez M^{me} Petitpierre, rue Fleury, maison Duval, à Neuchâtel, qui indiquera.

67. On demande, pour entrer de suite, une bonne servante qui soit au fait d'un ménage, sache coudre et filer. S'adr. à Kramer, à la Couronne, à Auvernier, qui serait accommodant pour le prix.

68. On demande de suite une personne d'un âge moyen, qui ait l'habitude de soigner des enfans, à laquelle on puisse avoir toute confiance; le gage sera proportionné à ses mérites. S'adr. au bureau d'avis.

69. Un jeune homme de 17 1/2 ans, sain et de bonne volonté, muni de bons témoignages, déjà un peu au fait du service, désire trouver une place de domestique dans une bonne maison. S'adr. au bureau d'avis.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS.

70. On a perdu, samedi 12 courant, depuis Neuchâtel à Boudevilliers, une anglaise grise. La rapporter, contre récompense, à Charles Perregaux, au dit Boudevilliers.

71. On a trouvé une épingle en or. S'adresser à M^{lle} Henriette Petitpierre, sous le Trésor.

72. M^{me} de Montlezun prie la personne à laquelle elle a prêté un dessin de tapisserie, collé sur carton, de le lui rapporter.

AVIS DIVERS.

73. La famille Meyrat ayant désiré répondre aux vues d'intérêt public, surtout envers la classe indigente de ce pays, des maisons généreuses, qui, l'année dernière lui avaient fait pour cet objet une légère avance, leur annonce qu'elle a déjà commencé une école d'enseignement pour la fabrication entière des chapeaux de Dames et casquettes de paille, à Auvernier; 8 élèves de 12 ans environ, placés aux frais des Dames de Colombier, pris dans les familles nombreuses et peu aisées, y sont occupés depuis un mois au tressage et à la couture, et quelques-uns d'entr'eux y ont déjà fait en si peu de tems un tel progrès, qu'ils vont se trouver en état de confectionner des chapeaux et casquettes en entier; chaque village pourra de cette manière se suffire à lui-même, et quant aux qualités supérieures, la fabrication dirigée par les fondateurs laissera, tant pour la beauté de l'exécution que pour le goût, et même pour les couleurs qui sortiront aussi de la teinturerie du pays, peu de chose à désirer: ce sera depuis la matière première à la confection entière, une industrie complètement nationale. On annonce en même tems que, pour les écoles d'enseignement dans le Pays, on s'éloignera des localités qui fournissent des ouvriers aux autres industries et manufactures du pays, afin que l'une ne puisse pas nuire à l'autre.

Le seul dépôt en ville des chapeaux et casquettes de cette fabrication, sera dans le magasin de M. Baumann-Peters, sous l'hôtel du Faucon, qui espère que la fabrication soignée de cette marchandise et la modération des prix, lui méritera la confiance du public. On se réfère au surplus à l'annonce déjà faite dans la feuille d'avis du 23 Janvier 1834.

74. La Commission d'éducation du Locle demande, pour tenir une école de petits enfans des deux sexes, une institutrice qui leur enseigne la lecture, les élémens de l'écriture, et qui sache les instruire et les occuper d'une manière utile et agréable, comme cela se fait dans les écoles dites *enfantines*. L'école sera ouverte le 1^{er} Août prochain; on n'y recevra pas d'enfans au-dessous de l'âge de 5 ans. Le traitement annuel de l'institutrice sera de vingt louis; elle donnera 30 heures de leçons par semaine. Les personnes qui auraient des vues sur ce poste, sont invitées à l'annoncer et à envoyer leurs certificats à MM. les pasteurs Andrié ou de Géliou, avant le 8 Mai prochain, jour où l'on décidera si les aspirantes seront astreintes à subir un examen. L'institutrice choisie pourra être appelée, sans frais pour elle, à visiter pendant quelques semaines une école enfantine dans un pays voisin. Locle, le 8 Avril 1834.

Le secrétaire de la Commission,
J. VOUMARD.

75. La régence de Fleurier, annoncée vacante par cette feuille, ayant été confiée à Monsieur Magnin, MM. les régens qui pourraient avoir des vues sur ce poste, sont avertis qu'il est inutile de se présenter, et que l'examen fixé au 2 Mai prochain n'aura pas lieu.

J.-L. BERTHOUD, *secrét. de communc.*

76. La Commune de Hauterive fera ouvrir, le 28 courant et jours suivans, le four à chaux qu'elle a fait établir dans sa forêt au-dessus du Bois-l'Abbé; ceux qui voudront s'en procurer devront se faire inscrire chez le gouverneur de commune, J.-J. L'Ecuyer. Le prix est fixé à 24 batz le tonneau. Par ordonnance,

Le secrétaire-de-Commune,
C.-G. HEINZELY.

77. M. Clerc notaire, est chargé de procurer, sous de bonnes sûretés, par cautionnement et hypothèque, une somme de deux cents louis.

78. Les demi-toises pour affocage de bourgeois résidant en ville, continuent à se délivrer le jeudi dans le bureau Wavre, rue St. Maurice.

79. Les maîtres bateliers qui seraient dans l'intention de se charger du transport des tourbes pour la fabrique de Cortailod, pendant l'année courante, sont invités à faire connaître leurs conditions à MM. Vaucher, DuPasquier et Cie, à Cortailod.

80. Des personnes très-honnêtes d'une ville de la Suisse allemande, désireraient placer en ville, leur fils âgé de 13 ans, en échange d'un garçon ou d'une fille à-peu-près du même âge. On pourrait être sûr que l'enfant serait aussi bien soigné qu'à la maison. S'adresser, pour d'autres renseignements, à Auguste Henriod, à l'ancien hôtel-de-ville.

81. La Communauté du Pâquier ayant à pourvoir à un instituteur, invite les personnes qui auraient l'intention de remplir cette place de suite, pour une année, à se présenter à l'examen qui a été fixé au 30 du courant, à neuf heures du matin, dans la maison-du-village du dit lieu. Le salaire est de onze louis, le logement et le bois; les particuliers font en outre une souscription volontaire, dont le produit sera ajouté à la dite somme. Les aspirants devront être pourvus de certificats constatant leur moralité. Il ne sera payé aucune journée.

82. Les particuliers qui désirent mettre leurs moutons à la montagne, pendant l'été, à raison de 14 batz pour les moutons et de 8 batz pour les agneaux, sont priés de s'adresser à M. de Buren, à Vaumarcus, pour les faire inscrire.

83. On a reçu à la cure de Bevaix, à l'adresse de la *veuve Beljean*, un paquet, que l'on peut réclamer en indiquant ce qui y est contenu.

84. Deux familles recommandables de Carlsruhe, désirent mettre en échange en cette ville, deux cousines germaines et âgées de 14 ans. On recevrait en retour deux jeunes filles ou garçons. S'adr. à M^{me} Borel-Favarger, sur la Place.

85. Henri Leuba, au haut de la Grand'rue, s'offre pour raccommoder et remettre à neuf tous les objets en marbre, tels que, tables, devant-de-cheminées, cabinets de cartels, etc., ainsi que les objets en grès. Le tout à des prix modiques.

86. On offre en prêt une somme de mille francs du Pays, moyennant sûretés suffisantes. S'adr. au greffe de la Côte, qui indiquera.

Départ de voitures.

87. Il partira, du 20 au 25 Avril, une bonne voiture pour Francfort, Leipzig, Dresde et Berlin, et une dite pour Francfort, Cassel, Hanovre, Hambourg et Lubeck. Pour des places vacantes, s'adresser à Pierre Gaschen, maître voiturier, près la Place d'armes.

88. Jean Scherrer, maître voiturier, partira dans le courant du mois d'Avril pour la Hollande avec deux voitures, l'une par Carlsruhe, Francfort, Cologne, etc., et l'autre par Paris; et, suivant le désir de M^{rs} les voyageurs respectifs, une troisième pour une autre destination. L'on prie de s'adr. à M. H. Schauenberg, à Berne.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHÂTEL. Au marché du 10 Avril.
Froment l'émine bz. 20 à 20 1/2.
Moitié-blé — " —
Mècle — " 15.
Orge — " 11 1/2 à 12.
Avoine — " 8 à 8 1/2.

2. BERNE. Au marché du 8 Avril.
Froment . . . l'émine . . . bz. 15 à 16 1/4
Epeautre . . . — . . . " 15 1/4 à 17 1/2.
Seigle — . . . " 7 à 10.
Orge — . . . " 8 à 10.
Avoine le muid . . . " 60 à 80.

3. BASLE. Au marché du 11 Avril.
Epeautre, le sac . fr. 13 : 5 à fr. 15 : 7.
Prix moyen — . . . " 14 : 6 : 8 rappes.
Il s'est vendu . . . 561 sacs froment et épeautre.
Reste en dépôt 1352 —
NB. Le sac contient environ 9 émines de Neuchâtel.